

## Préavis municipal No 02 / 2018

---

### Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie avec la Municipalité le lundi 26 mars 2018 dans la salle du Conseil.

Elle a reçu toutes les explications de Madame Marie-Christine Pitton.

Les votations de 2003 et 2009 nous encouragent à développer des structures et une politique favorable aux familles et un socle minimal pour assurer l'accueil parascolaire des élèves entre quatre et quinze ans.

La loi révisée (LAJE) est entrée en vigueur au premier janvier 2018, une période transitoire de trois ans est prévue pour la mise en place des prestations parascolaire minimum.

La liste d'attente actuelle au sein de l'UAPE des funambules pour les communes de Sullens, Boussens et Bournens est de 18 places, une planification de 24 places est judicieuse et répond à un besoin grandissant.

La location de 24'000.- de la salle de travaux manuels tombera à la fin de cette année scolaire. L'occupation des locaux par cette structure peut rapporter entre 24'000.- et 30'000.- de loyer annuel.

Un déficit de 20'000.- est prévu au budget 2018 de la commune, il s'agit de la participation de Sullens pour combler un éventuel déficit de fonctionnement. Le lancement un peut tard du projet de cette structure fait penser qu'elle ne sera pas pleine dès la première année de fonctionnement.

Le budget nécessaire pour les travaux sera retiré du fond de renouvellement des bâtiments 9281.00, il n'y aura pas d'amortissement sur la durée.

Selon les études sur les locaux proposés, ceux-ci sont particulièrement bien adapté à cet usage.